



Candidature URBH : entraineurs T1 et T2 de la sélection Men 20 (2002-2003)

1. DEFINITION DU POSTE

- Participer à l'élaboration du projet de développement des jeunes internationaux.
- Elaborer le programme de la sélection nationale M20 pour la saison à suivre, avec utilisation du programme SIDELINE.
- Encadrer les entraînements
- Manager l'équipe M20 en match.
- Participer, autant que besoin, aux réunions nécessaires au fonctionnement du dispositif.
- Participer à la formation des entraineurs organisée par l'URBH.

2. LIAISONS HIERARCHIQUES ET FONCTIONNELLES

- Autorité :

Le volontaire exercera ses activités sous la responsabilité statutaire et fonctionnelle de la Direction Technique URBH. Il sera amené à collaborer avec des bénévoles et des salariés des Ligues.

- Autonomie et responsabilité :

Le volontaire exercera son activité avec une certaine autonomie en utilisant les supports liés à son activité, dans la limite du cadre réglementaire.

La collaboration de l'entraîneur et l'entraîneur-adjoint sera définie avec ceux-ci et la Direction Technique URBH. Il assurera le suivi administratif des actions menées.

3. DESCRIPTION DES MISSIONS ET PRINCIPALES ACTIVITES

Responsables de l'équipe nationale M20 handball, l'entraîneur et l'entraîneur-adjoint s'inscriront dans la politique fédérale dans le cadre du Parcours d'Excellence Sportive du secteur masculin. Ils seront plus particulièrement chargés :

- d'appliquer la politique fédérale au sein de son champ d'intervention :
 - planification des entraînements collectifs et individuels de l'équipe nationale (par SIDELINE) ;
 - encadrement des séances ;
 - contenus des séances ;
 - managérat des matchs officiels ;
 - gestion des matchs amicaux ;
 - coordination des intervenants ;
 - relations avec le domaine médical ;
 -
- de la communication liée au fonctionnement de la Sélection :
 - relations avec les clubs, élus, entraineurs.....
- de s'impliquer dans le réseau de détection lors des compétitions : matchs de clubs, sélections régionales, sélections nationales de jeunes.



URBH-KHB

4. EXIGENCES DU POSTE

- Diplômes :
 - entraîneur A Belgique ou assimilé ;
 - inscription à la formation du diplôme Mastercoach (nécessaire en 2021 pour le niveau International).

- Expérience souhaitée :
 - entraînement du public concerné ;
 - maîtrise de l'entraînement de performance ;
 - expérience dans le management d'une équipe d'encadrement ;
 - expérience vécue dans le handball de performance.

- Divers :
 - capacité à formaliser des documents de qualité pour présentation aux différents acteurs ;
 - si possible, maîtrise des deux langues pratiquées par les joueurs et à minima maîtrise de l'anglais pour communication à l'international.

- Compétences :
 - connaître le milieu associatif et fédéral ;
 - savoir entraîner des joueurs de haut niveau, mais aussi des joueurs en formation et des potentiels haut niveau ;
 - savoir accompagner des jeunes joueurs dans une démarche individuelle et personnalisée de progrès ;
 - organiser les emplois du temps des stages, en fonction des impératifs et des priorités ;
 - être capable de gérer une équipe d'intervenants ;
 - communiquer avec efficacité et qualité ;
 - capacité d'investissement, de travail et d'adaptabilité ;
 - s'intégrer à une équipe pluridisciplinaire (entraîneurs, médical, préparateurs physique, dirigeants..).

5. CONDITIONS DE TRAVAIL

- **Durée d'intervention** : variable en fonction du programme de l'équipe nationale.
- **Période d'essai** : prise de fonction immédiate pour la saison 2021/2022.
- **Horaires** : répartis selon les missions.
- **Localisation du poste** : territoire national.
- **Défraiement** : statut volontariat.
- **Remboursement des frais** : prise en charge des frais de déplacement, de restauration et d'hébergement selon les tarifs et règles de l'URBH en vigueur.
- **Date de prise de fonction prévue** : 01.09.2021

DATE LIMITE DE DEPÔT DES CANDIDATURES : 15 AOÛT 2021

Candidatures par mail à jonathan.vandenberg@handball.be ET jelle.vonckx@handbal.be

SELECTION DES CANDIDATURES ET RENCONTRES : 15 au 25 AOÛT 2021

NOMINATION ET PRISE DE FONCTION : 1 SEPTEMBRE 2021